

LE PLAN D'ADRESSAGE CONTINUE

Assurer un équilibre d'accès aux services et aux infrastructures communales

Pour permettre à chacun de bénéficier d'une adresse valide et aux normes, le plan d'adressage continue sur Loireauxence.



État des lieux et diagnostic

En plus d'assurer à chaque administré de notre commune une équité de traitement dans l'accès à des services publics du quotidien (courrier, colis) et de bénéficier des mêmes conditions de sécurité (identification GPS par les services de secours), disposer d'un point d'adresse complet (numéro de voie, voie non confusante) permet d'être éligible à la fibre.

Les principes généraux restent de conserver les lieux-dits dans le libellé de l'adresse, de compléter l'adresse actuelle d'un nom de voie quand il n'existait pas, et d'y associer une numérotation métrique.

Le diagnostic mis en œuvre par les services a permis de saisir plus de 3 600 points d'adresses, sur près de 300 voies.

Les élus des quatre conseils communaux qui se tiendront en mai 2022 feront des propositions de noms de voie à nommer (quand un toponyme local

ou le passage par un hameau unique ne permet pas de trouver simplement le nom de la voie à créer) ou à renommer (quand le nom de la voie existante existe déjà ailleurs sur Loireauxence).

Pour garantir une vision d'ensemble du territoire, ces propositions seront étudiées en commission Aménagement début juin 2022.

Une participation citoyenne ciblée cet été

Une participation citoyenne ciblée sera mise en œuvre entre juin et septembre pour compléter cette démarche, selon des modalités en réflexion. L'objectif est de permettre au conseil municipal d'octobre 2022 de présenter une délibération qui synthétisera les noms de voies nommées ou renommées, voies structurantes traversant les quatre communes déléguées incluses.

Agents et élus mettent tout en œuvre pour que toutes les adresses modifiées en 2021 et 2022, soient opérationnelles début 2023.

PLUS D'INFORMATIONS

Pour plus d'informations sur les démarches assumées par la commune après la délibération du conseil municipal et l'information aux habitants, nous vous invitons à consulter le site internet de la commune : www.loireauxence.fr/actualites/un-plan-dadressage-en-cours-a-loireauxence

URBANISME

Vos travaux de l'été : pensez à faire une déclaration préalable

Dans un certain nombre de cas (dont la création de clôture, de piscine, d'abri de jardin, la modification des ouvertures, le ravalement de façade), une déclaration préalable de travaux (DP) est exigée avant de démarrer les travaux, sur l'ensemble du territoire de Loireauxence. D'une manière générale, elle concerne la réalisation d'aménagements de faible importance.

Contact : Service Urbanisme de Loireauxence
02 40 09 80 50 / urba@loireauxence.fr
Lundi matin de 9h à 12h
Mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Mercredi matin de 9h à 12h
Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h

Accueil sur rendez-vous uniquement

VOS SERVICES MUNICIPAUX

Service urbanisme : le bilan 2021

Le service urbanisme de la commune a traité **831 dossiers d'autorisation Droits des Sols durant l'année 2021**, pour l'ensemble de la commune nouvelle, dont :

- > 213 dossiers pour des maisons individuelles (DP et PC*) : augmentation de 39 % par rapport à 2017-2020
- > 69 dossiers relatives à d'autres constructions (PC, DP, AT, PD*) : augmentation de 60 % par rapport à 2017-2020
- > 16 dossiers concernant des lotissements (PA et DP*) : augmentation de 60 % par rapport à 2017-2020
- > 533 dossiers dynamiques immobilières (CU, DIA*) : augmentation de 30 % par rapport à 2017-2020

* PC = permis de construire ; DP = déclaration de travaux préalable ; AT = autorisation de travaux ; PD = permis de démolir ; PA = permis d'aménager ; CU = certificat d'urbanisme ; DIA = déclaration d'intention d'aliéner